

COMMUNE DE ROMANS AIN

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2025

Membres en exercice : 14 ; Membres présents : 9 ; Convocation du 18 mars 2025
L'an deux mille vingt-cinq le 24 mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil à la Mairie. La présidence de cette réunion a été assurée par Monsieur Jean-Michel GAUTHIER, Maire.

Membres présents : Mesdames CURTIL Paulette et DUVILLARD Isabelle et Messieurs AJOUX Romain, BERARDET Jean-Noël, BONIN Patrick, CHATELET Jean-Marc, GAUTHIER Jean-Michel, PERRADIN Laurent et RAVET Yoann

Membres excusés : Mesdames LLORENS Marie-Hélène, MAGAUD Catherine, RAVOUX Annick (pouvoir à M. GAUTHIER), SIMONET Chantal (pouvoir à M. PERRADIN) et Monsieur GUINET Pierre.

Secrétaire de Séance : Monsieur Patrick BONIN.

DELIBERATIONS ET DECISIONS DIVERSES

I - APPEL DES PRESENTS

Monsieur le Maire ouvre la séance et l'appel est effectué.

II- DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Il est procédé, conformément aux articles L. 2541-6 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités

Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Monsieur Patrick BONIN secrétaire de séance.

III- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17 FEVRIER 2025

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu du 17 février 2025.

A l'unanimité, Le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 17 février 2025.

IV –AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Budget « principal »

Après avoir examiné la situation de clôture statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que la situation de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement (résultat cumulé) de : 236 892.10 €.

A l'unanimité, le conseil municipal après avoir délibéré décide :

- D'affecter le résultat de fonctionnement à hauteur de 43 136.90 € sur le compte 1068.

V – VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2025

Il est proposé au conseil municipal de reconduire les taux d'imposition 2024 pour 2025 comme suit :

- 23.47 % pour la « Taxe Foncière (sur le bâti) »,
- 38.60 % pour la « Taxe Foncière (sur le non bâti) »,
- 8.40 % pour la « Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires ».

A l'unanimité, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- De valider les taux d'imposition pour l'année 2025, à savoir :
 - 23.47 % pour la « Taxe Foncière (sur le bâti) »,
 - 38.60 % pour la « Taxe Foncière (sur le non bâti) »,
 - 8.40 % pour la « Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires ».

VI– VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025

Budget principal

Section de fonctionnement : 640 635.10 € en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : 164 711.00 € en dépenses et en recettes.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le Budget primitif pour 2025 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
Et avec reprise des résultats de l'exercice 2024.

A l'unanimité, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'adopter le Budget Principal 2025.

Budget « assainissement »

Section d'exploitation : 53 450.26 € en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : 50 984.18 € en dépenses et en recettes.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le Budget primitif pour 2025 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
Et avec reprise des résultats de l'exercice 2024.

A l'unanimité, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'adopter le Budget « assainissement » 2025.

VII – DEMANDES DE SUBVENTIONS 2025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des demandes de subventions reçues au titre de l'année 2025. Il rappelle les montants versés aux associations, établissements scolaires et organismes divers en 2024.

DEMANDEUR	SUBVENTION 2025
FOYER ACCUEIL MEDICALISE	200,00 €
SOU DES ECOLES INTERCOMMUNAL	200,00 €
ASSOCIATION DECOUVERTES	100,00 €
FOOTBALL DOMBES BRESSE	275,00 €
BASKET CONDEISSIAT / BOUCHOUX	275,00 €
LE TETRAS LIBRE	- €
CHAMBRE DES METIERS ET ARTISANAT DE L'AIN	- €
RESTAURANTS DU CŒUR	100,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DE L'AIN	- €
ADAPEI DE L'AIN	200,00 €
MFR BAGE LE CHATEL	60,00 €
MFR BALAN	30,00 €
MFR PONT DE VEYLE	60,00 €
LES CONSCRITS DE ROMANS	- €
POMPIERS HUMANITAIRES	- €
UDAF01	- €
CROIX ROUGE FRANCAISE RIVES DE SAONE CHALARONNE	100,00 €
ADMR NEUVILLE LES DAMES	200,00 €
ACADEMIE DE LA DOMBES	50,00 €
CERCLE CYCLISTE CHATILLONNAIS	50,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	100,00 €
LES PEPS 01	100,00 €
France ADOT 01	100,00 €
RASED	90,00 €
TOTAL	2 290,00 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions pour l'année 2025 suivant le tableau ci-dessus,
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget principal 2025 au compte 65748.

VIII – SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2025-2029 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'AIN ET LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE AIN-RHÔNE

Considérant La Convention Territoriale Globale (CTG) de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la Caf de l'Ain, la MSA, une commune ou une communauté de communes.

C'est une démarche qui vise à mettre les ressources de la Caf et la MSA, tant financières que d'ingénierie, au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles.

Tous les champs d'intervention de la Caf peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap etc. L'enjeu est de s'extraire des démarches par dispositif pour privilégier une approche transverse

partant des besoins du territoire. Les Ctg constituent également le vecteur pour décliner à l'échelon infra-départemental les politiques publiques portées par la branche Famille. Elles s'articulent ainsi avec les schémas de programmation départementaux existants (Schéma départemental des services aux familles, Schéma départemental de l'animation de la vie sociale, Schéma d'accessibilité aux droits et aux services...).

La première signature de la CTG de la Dombes pour la période 2020-2024 a permis un accompagnement de nos partenaires institutionnels et le développement de projets en faveur des services aux habitants. Par la signature de cette convention de partenariat, nos partenaires institutionnels ont reconnu les compétences de la Communauté de Communes de la Dombes en matière de politique sociale, ainsi ils ont pu apporter un soutien en matière de développement de projet.

Vu le diagnostic social réalisé en 2024 permettant de mettre en lumière l'analyse globale du territoire, il convient de porter les enjeux suivants dans la convention cadre CTG 2025-2029 :

Familles :

- Développer le lien social et lutter contre l'isolement des parents
- Renforcer l'accès à l'information et la visibilité des ressources à destination des familles
- Développer les réponses en matière de soutien à la parentalité quel que soit l'âge des enfants

Petite Enfance :

- Maintenir l'offre d'accueil petite enfance et veiller à son équilibre
- Développer le lien social et lutter contre l'isolement des parents
- Renforcer l'accès à l'information et la visibilité des ressources à destination des familles

Enfance :

- Favoriser l'accès aux loisirs pour les enfants et développer l'offre à destination des adolescents
- Agir en prévention sur les conflits intrafamiliaux et les besoins éducatifs des enfants

Jeunesse :

- Optimiser les moyens humains à destination des jeunes
- Améliorer la connaissance des services existants par les jeunes et leur famille
- Développer les infrastructures de transport pour favoriser le recours aux services et la vie sur le territoire
- Favoriser l'ouverture des jeunes sur le monde

Séniors :

- Mieux repérer et accompagner les seniors isolés et fragiles au moment de l'apparition des premières difficultés
- Accompagner la mobilité à l'intérieur des villages et à l'échelle du territoire
- Favoriser le maintien à domicile en accompagnant les parcours résidentiels et en renforçant les capacités de prise en charge

Accès aux droits :

- Renforcer l'identification et la connaissance des services, approfondir la réflexion sur le « comment informer »
- Renforcer la mobilité et l'accès physique vers les lieux d'accès aux droits

- Inciter les habitants à oser faire le premier pas, favoriser l'intégration dans la vie associative et les lieux d'animation de la vie sociale
- Identifier les vulnérabilités et réduire les facteurs de non-recours aux droits

Considérant que la signature de la CTG par la Communauté de Communes permet une prise en compte globale des besoins du territoire en matière d'accompagnement de projet politique permettra un soutien financier des postes de chargées de coopération permettant d'assurer la coordination, l'ingénierie et la gouvernance de la politique sociale de la Communauté de Communes.

Considérant que la signature de la CTG par l'ensemble des communes de la Communauté de Communes de la Dombes permettra :

1. À toutes les communes de bénéficier :
 - D'un accompagnement en matière d'ingénierie sociale (aide à la stratégie, coordination, accompagnement méthodologique, etc.) dans le développement de projets à destination des habitants de sa commune dans tous les champs du domaine social
 - De l'accompagnement financier des partenaires institutionnels dans le cas de développement de projets ouvrant droits à un soutien financier sur la durée de la convention.
 - D'un soutien financier dans le cadre des actions et appel à projets de Grandir en Milieu Rural, dispositif porté par La MSA
 - D'une aide à l'investissement pour les communes qui portent un PEDT et un plan mercredi.
2. Aux Accueils Collectifs de Mineurs soutenus par une ou plusieurs communes et répondant au cadre règlementaire, de bénéficier d'un soutien financier de part de la Caisse d'allocations Familiales de l'Ain sous forme de Bonus de Territoire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale pour la période 2025-2029,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents financiers ou annexes à cette convention pour garantir la mise en œuvre de la Convention.

IX – INFORMATIONS DIVERSES

- Bilan énergétique 2024 effectué par ALEC01.
- Le SDIS de l'Ain propose aux collectivités de devenir partenaire de l'opération « Pompy » en faisant bénéficier d'une peluche aux enfants pris en charge dans leur VSAV. Un petit oursin conçu pour rassurer les enfants et faciliter les échanges avec les sapeurs-pompiers. Le conseil municipal souhaite participer à cette opération par l'achat de 10 oursins pour une valeur totale de 70 €.
- Remerciements des aînés résidents au Chapuis, qui ont participé au repas du 22 mars 2025.
- Monsieur le Maire rappelle la demie journée de nettoisons la nature le samedi 29 mars 2025. Rendez-vous pour les élus disponibles à 8h45 dans l'ancienne cour de l'école.
- Monsieur PERRADIN informe du commencement des travaux d'eau potable qui auront lieu RD17 route de St André.
- Monsieur AJOUX propose de réunir la commission « Voirie » pour la programmation des travaux 2025. Cette dernière aura lieu le vendredi 11 avril 2025 à 13h30.

Après un tour de table, la séance est levée à 21h44

Réunion Maire / Adjointes le jeudi 17 avril 2025 à 18H30

Séance du Conseil Municipal le lundi 28 avril 2025 à 19H00

Romans, le 25 mars 2025

Le Maire,
Jean-Michel GAUTHIER




Le secrétaire de séance,
Patrick BONIN

